

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 janvier 2023**  
~~~~~

TERRE DE JEUX 2024- COMPOSITION COMMISSION TEMPORAIRE
REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 janvier 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Premier Vice-Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 19 janvier 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-François SOTO à Mme Christine SANCHEZ, Mme Nicole MORERE à M. José MARTINEZ, M. Ronny PONCE à M. Jean-Claude CROS, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Xavier PEYRAUD à M. Marcel CHRISTOL, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Daniel JAUDON, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-22 ; L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU ensemble les délibérations n° 2296 et 2381 du Conseil communautaire en date du 08 juillet et du 28 septembre 2020 relatives à la création et à la composition des cinq commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération n° 2410 du 19 octobre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

VU l'obtention du Label Terre de Jeux par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 25 janvier 2021 ;

VU la création de la commission temporaire Terre de Jeux 2024 en date du 24 janvier 2022 ;

VU que Monsieur LAGORCE ne fait plus partie de la commission Terre de Jeux depuis le mois d'octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'après l'obtention du Label Terre de Jeux, la communauté de communes va jusqu'en 2024 porter des investissements en matière d'équipements et un projet de valorisation et d'animation du territoire qui ont pour objectif de la faire rayonner au-delà de son territoire et d'ancrer la pratique sportive dans les politiques publiques à destination des habitants du territoire et des touristes,

CONSIDERANT que conformément aux articles du CGCT et aux dispositions du règlement intérieur susvisés, le Conseil communautaire peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques,

CONSIDERANT que cette commission temporaire peut comprendre aussi bien des élus municipaux que communautaires,

CONSIDERANT que Madame TEISSIER est l'élue référente sur les questions sportives sur la commune de MONTARNAUD,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur le remplacement de Monsieur LAGORCE Simon, élu de la commune de Montarnaud en charge des infrastructures par Madame TEISSIER Monique, également élue de la commune de MONTARNAUD en charge des Sport dans la commission Terre de Jeux 2024.

Le reste de la liste est inchangé :

CABLAT David (commune de Vendémian)
ISURE Jean-Marc (commune de Campagnan)
CROS Jean-Claude (commune de la Boissière)
BARRAL Thibault (commune du Pouget)
CARCELLER Claude (commune de Montpeyrroux)
ALAIMO Norbert (commune de Montpeyrroux)
AMALOU Pierre (commune d'Argelliers)
MARTINEZ José (Commune de Bélarga)
SANCHEZ Christine (commune de St-André-de-Sangonis)
DARMANIN Jean-Luc (commune de St-Pargoire)
LUCIANI Jean-Claude (commune de Puilacher)
BLANES Michel (commune de Gignac)
TEISSIER Monique (commune de Montarnaud)
PAGES Tessa (commune d'Aniane)
CAUMEIL Bernard (commune de St-Guiraud)
LEGER Déborah (commune de Plaissan)
GILHET Benoît (commune de Saint-Guilhem-le-Désert)

Transmission au Représentant de l'État N° 3094

Publication le 31/01/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 31/01/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230130-10768-DE-1-1

Auteur de l'acte : Philippe SALASC, 1^{er} Vice-Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes



Philippe SALASC

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ